

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise aux 4203-4205, rue Saint-Georges (lot 2 219 528 du cadastre du Québec)
secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 15 décembre 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la transformation d'une habitation bifamiliale isolée en habitation trifamiliale isolée, la marge de recul latérale minimale droite (coté est) à 2,22 mètres au lieu de 2,4 mètres, tel que prescrit par l'article 18 en référence à la grille des spécifications pour la zone H2065 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **30 novembre 2021 au 14 décembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 30 novembre 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



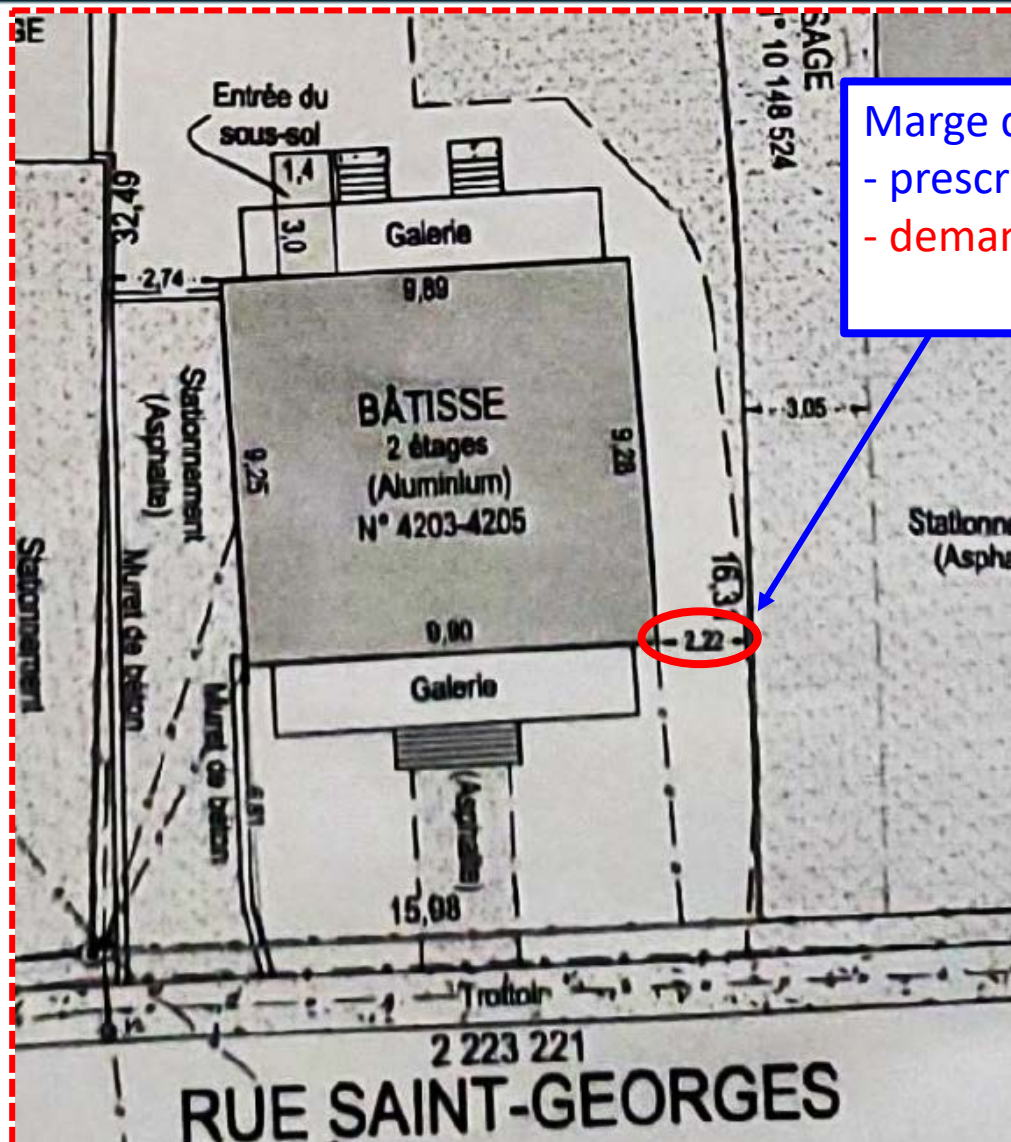
Informations pour analyse :

Dispositions règlementaires :

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Marge de recul latérale minimale droite (côté est)	2,4 mètres	2,22 mètres	0,18 mètre

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.






Marge de recul latérale minimale droite:

- prescrite : 2,44 mètres

- demandée : 2,22 mètres

	● Poteau ○ Repère en fer ⊙ Repère I.d. ⊕ Borne-fontaine	--- Câble aérien - - - Hauban x Clôture ⊕ Lampadaire	VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL ÉMISE LE: 14.12.2020 Par:  ALAIN CARRIER a.g.	
	CERTIFICAT DE LOCALISATION LOT(S) : 2 219 528 CADASTRE : DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ : VILLE DE LÉVIS CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : LÉVIS			Lévis, le 11 décembre 2020 Préparé par :  ALAIN CARRIER ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
<small>Le terrain est à l'extérieur de la zone agricole. À moins d'un avis contraire indiqué au plan, les mesures sont prises à partir du revêtement. Ce plan fait partie intégrante du certificat de localisation et fait référence au rapport qui l'accompagne. Le certificat de localisation a été demandé pour une fin de vente et/ou hypothèque et celui-ci ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin sans une autorisation écrite de son auteur. Certains détails physiques peuvent ne pas figurer sur le plan dû aux conditions d'enregistrement.</small>			C : 765 p.23 R#1 : 20 872	Minute : 14 043 Dossier : 320



Chapelle Saint-Joseph
(chapelle des cheminots)

